

# Annonces

Particuliers  
payer votre annonce  
et payer par  
**04.93.13.70.00**

## Offres d'emploi

### MAÎN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE

HOMME avec expérience cherche emploi entretien de jardins, terrassement manuel, Entité toutes autres propositions. Sur Nice et environs. Paiement GESSU accepté.  
Tél.: 06.03.74.39.96

MACON cameloteur cherche chez particulier ou autre: Constructions, rénovation, murs en pierre, carrelage, dallage, isolation, façades, peinture, plomberie, électricité.  
Tél.: 06.67.68.06.32

### RESTAURATION HÔTELLIÈRE

JEUNE HOMME avec expérience cherche emploi de plongeur, commis de cuisine. Disponible immédiatement.  
Tél.: 07.53.04.81.04

PLONGEUR COMMISS DE CUISINE polyvalent, 8 années d'expérience, anglais, anglais, disponible de midi à 23 heures. Cannes et environs.  
Tél.: 07.87.54.34.36

JEUNE HOMME cherche emploi CDI à Sospel de cuisine au chef, cuisinier traditionnelle Niçoise, sachant faire la pâtisserie et les pizzas, plat de jour végétarié. Soutour Nice  
Tél: 05.29.17.18.81

JEUNE HOMME motivé, cherche emploi polyvalent dans la restauration : plongeur, aide-cuisine. Secteur Nice et environs. Tél. 07.51.86.14.50 ou 06.35.36.75.99

CUISINIER avec expérience, sérieux, ponctuel, cherche emploi ou exerce sur CANNES et environs.  
Tél: 06.61.93.25.62

JEUNE HOMME 22 ans, diplômé avec expérience recherche extra service le midi. Tél. 06.50.93.92.25

CUISINIER cherche emploi comme premier chef cuisinier dans restaurant et bar. Logis. (Mareil de parlor Italien). Tél.: 03.39.351.22.40.217

HOMME avec expériences cherche emploi plongeur aide cuisinier en restauration. Disponible immédiatement. Tél. 06.02.72.27.84

**GRUPE nice-matin**

**NOUS PRIONS LES CANDIDATS REpondant à UNE OFFRE D'EMPLOI DE BIEN VOULOIR INDIQUER SUR L'ENVELOPPE LA REFERENCE CORRESPONDANTE**

**EURO MILLIONS**

**TIRAGE DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 2019**

3 21 32 34 48 5 11

Ces tirages vous sont communiqués à titre d'information. La responsabilité du groupe « Nice-Matin » ne saurait être engagée en cas de publication de chiffres erronés. Nous vous invitons à vérifier ces résultats auprès des sites officiels de la Française des Jeux: [www.francaisedesjeux.com](http://www.francaisedesjeux.com)

**KENO**

Résultats des tirages du vendredi 22 novembre 2019

Tirage du midi

2 4 5 6 7 8 12 16 18 19

22 28 40 41 45 49 50 52 58 64

Multiplieur: x 2

3 092 725

Tirage du soir

6 12 17 22 25 28 30 34 38 47

46 49 51 52 56 66 68 69 70

Multiplieur: x 2

1 509 630

Appeler le 04 93 13 70 00

# Annonces légales

## VIE DES SOCIÉTÉS

**MODIFICATION**

**SORELAY - Société de Distribution et d'Exploitation de Laverie Automatiques de Valcos**  
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 €  
Siège social: Hameau de Valcos 83390 Cours  
R.C.S. Toulon 519543716

Aux termes de l'Assemblée Générale du 14 mai 2019, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant, M. Bernard CAZAUBON Hameau de Valcos 83390 Cours en remplacement de Mme Morgane CAZAUBON Hameau de Valcos 83390 Cours à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

Cette assemblée a également été modifiée en conséquence.  
Mention en sera faite au R.C.S. de Toulon.

**AVIS**

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 5 août 2019 les associés de la S CI LESTER Immatriculée E13 837 310 R Clouan ont voté la dissolution, ont désigné en qualité de liquidateur le gérant Mr GALAND Claude 12 allée des maronniers 83020 CARQUEBONNE, ont fixé à cette même adresse le siège de la liquidation.

## AVIS D'ENQUÊTES

COMMUNE DE MONTFORTS-SUR-ARGENS

### ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA RÉVISION N° 2 DU PLU DE LA COMMUNE DE MONTFORTS-SUR-ARGENS

Par arrêté en date du 19 octobre 2019, le Maire de la commune de Montfort-sur-Argens a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale; l'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de révision n° 2 du PLU arrêté le 27 juin 2019 par le conseil municipal et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document de PLU.

Monsieur Gérard BONADEI a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulon. L'enquête se déroulera en Mairie de Montfort-sur-Argens du 14 novembre 2019 à 9 heures au 13 décembre 2019 à 12 heures. Le dossier d'enquête publique est consultable au mairie de Montfort-sur-Argens aux jours et heures habituels d'ouverture soit, du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures et le mercredi de 14 heures à 17 heures et le vendredi de 14 heures à 16 heures. Un poste informatique avec accès internet sera mis à disposition du public à la mairie de Montfort-sur-Argens. Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet suivant: [www.montfortsurargens.fr](http://www.montfortsurargens.fr)

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations; soit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie soit les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Montfort-sur-Argens, 7 rue de la République, 83570 Montfort-sur-Argens; soit par mail à l'adresse [plu@montfortsurargens.fr](mailto:plu@montfortsurargens.fr) du 14 novembre 2019 à 9 heures au 13 décembre 2019 à 16 heures.

La commission enquêteur recevra en mairie aux dates et heures suivantes:

- Jeudi 14 novembre 2019 de 9 heures à 12 heures (ouverture de l'enquête publique);
- Samedi 23 novembre 2019 de 9 heures à 12 heures;
- Jeudi 28 novembre de 9 heures à 12 heures;
- Mercredi 04 décembre 2019 de 14 heures à 17 heures;
- Vendredi 13 décembre de 14 heures à 16 heures (clôture de l'enquête publique).

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. À l'issue d'un délai de trente jours le commissaire enquêteur transmet au Maire le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du département du Var et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet [www.montfortsurargens.fr](http://www.montfortsurargens.fr) et à compter un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, conformément aux dispositions de l'article R12-21 du code de l'environnement.

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire de Montfort-sur-Argens, soit par courrier adressé à la Mairie de Montfort-sur-Argens, 7 rue de la République, 83570 Montfort-sur-Argens ou par téléphone: 04 34 37 22 30.

COMMUNE DE MONTFORTS-SUR-ARGENS

### ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA RÉVISION N° 2 DU PLU

Par arrêté en date du 10 octobre 2019, le Maire de la commune de Montfort-sur-Argens a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale; l'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de révision n° 2 du PLU arrêté le 27 juin 2019 par le conseil municipal et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document de PLU.

M. Gérard BONADEI a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulon. L'enquête se déroulera en Mairie de Montfort-sur-Argens du 14 novembre 2019 à 9 heures au 13 décembre 2019 à 12 heures. Le dossier d'enquête publique est consultable au mairie de Montfort-sur-Argens aux jours et heures habituels d'ouverture soit, du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures et le mercredi de 14 heures à 17 heures et le vendredi de 14 heures à 16 heures. Un poste informatique avec accès internet sera mis à disposition du public à la mairie de Montfort-sur-Argens. Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet suivant: [www.montfortsurargens.fr](http://www.montfortsurargens.fr)

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations; soit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie soit les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Montfort-sur-Argens, 7 rue de la République, 83570 Montfort-sur-Argens; soit par mail à l'adresse [plu@montfortsurargens.fr](mailto:plu@montfortsurargens.fr) du 14 novembre 2019 à 9 heures au 13 décembre 2019 à 16 heures.

La commission enquêteur recevra en mairie aux dates et heures suivantes:

- Jeudi 14 novembre 2019 de 9 heures à 12 heures (ouverture de l'enquête publique);
- Samedi 23 novembre 2019 de 9 heures à 12 heures;
- Jeudi 28 novembre de 9 heures à 12 heures;
- Mercredi 04 décembre 2019 de 14 heures à 17 heures;
- Vendredi 13 décembre de 14 heures à 16 heures (clôture de l'enquête publique).

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. À l'issue d'un délai de trente jours le commissaire enquêteur transmet au Maire le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du département du Var et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet [www.montfortsurargens.fr](http://www.montfortsurargens.fr) et à compter un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, conformément aux dispositions de l'article R12-21 du code de l'environnement.

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de M. le Maire de Montfort-sur-Argens, soit par courrier adressé à la Mairie de Montfort-sur-Argens, 7 rue de la République, 83570 Montfort-sur-Argens ou par téléphone: 04 34 37 22 30.

**Préfet des Bouches-du-Rhône**

**Préfet du Var**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ DE LA LEGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

**BUREAU DES INSTALLATIONS EXTRA-VAUX RÉGLEMENTAIRES POUR LA PROTECTION DES MILIEUX**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône et du Préfet du Var du 20 novembre 2019, il est procédé à l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement par la société publique locale La Ciotat Shipyards en vue de la création d'un plateau de réparation navale pour métriers sur les chantiers navals de La Ciotat. Cette enquête se déroulera du mercredi 11 décembre 2019 au mercredi 15 janvier 2020 inclus en mairie de La Ciotat, dans le département des Bouches-du-Rhône et de Saint Cyr sur Mer, dans le département du Var.

Dans le cadre de son développement stratégique, La Ciotat Shipyards développe un nouvel aménagement destiné à la grande plaisance: une plateforme dédiée à la maintenance et à la réparation de navires pour un tonnage jusqu'à 4000 t environ.

A été désigné en qualité de commissaire enquêteur par les présidents des deux Autorités Administratives de Marseille et de Toulon, M. Alain CHOPIN - Général de Gendarmerie - retraité.

Le dossier d'enquête publique sur support papier comprenant notamment l'étude d'impact et son résumé non technique ainsi qu'un registre d'enquête établi sur supports non mobiles, codé et parafiné par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant une durée de 36 jours consécutifs, du mercredi 11 décembre 2019 au mercredi 15 janvier 2020 inclus, aux heures habituelles des consultations aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux publics ci-dessous à titre indicatif, et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête publics et/ou être adressés aux adresses suivantes:

- La Ciotat (13800) Hôtel de Ville Service Urbanisme 1<sup>er</sup> étage salle de réunion - Rond Point des messageries maritimes - siège de l'enquête publique, du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9h30 à 17h30.
- Saint-Cyr-sur-Mer (83270) Hôtel de Ville place Esdienne d'Orves, du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera:

- consultable sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>
- consultable gratuitement sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau des Installations et des Extra-Réglementés pour la Protection des Milieux, place Félix Barel, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 - bureau 421 - contact préalable au 04.84.55.42.53.)

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à la Mairie de La Ciotat, Hôtel de Ville, Services Urbanisme, Rond Point des messageries maritimes, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante: [pre-op@plateforme-meygachats-bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pre-op@plateforme-meygachats-bouches-du-rhone.gouv.fr) (espace mail SMO).

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par le commissaire enquêteur, Monsieur Alain CHOPIN, qu'il se déplace à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants:

- Mairie de La Ciotat - Services Urbanisme 1<sup>er</sup> étage - salle de réunion - Rond Point des messageries maritimes (13800)
- le mercredi 11 décembre 2019 de 9h30 à 12h30
- le lundi 16 décembre 2019 de 14h30 à 17h30
- le vendredi 3 janvier 2020 de 9h à 12h
- le jeudi 9 janvier 2020 de 14h30 à 17h30
- le mercredi 15 janvier 2020 de 10h à 15h

- Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer - Hôtel de Ville - Place Estienne d'Orves (83270)
- le mercredi 11 décembre 2019 de 14h à 17h
- le lundi 19 décembre 2019 de 9h à 12h
- le vendredi 3 janvier 2020 de 14h30 à 17h30
- le jeudi 9 janvier 2020 de 9h à 12h
- le mercredi 14 janvier 2020 de 14h à 17h

Les observations et propositions du public (1) transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus seront consultables en mairie de La Ciotat, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Les observations et propositions du public (1) transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône où elles seront publiées dans les meilleurs délais.

L'ensemble des observations et propositions du public sera communiqué aux fins de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'Administration, pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est consultable à titre personnel sans demande et à titre gratuit, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'Administration, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, en s'adressant à la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

À l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, dans la mairie de La Ciotat et de Saint Cyr sur Mer où est déroulée l'enquête ainsi qu'à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et sur son site internet.

Au terme de l'enquête, les Préfets des Bouches-du-Rhône et du Var statuent par arrêté conjoint portant autorisation environnementale assortie de prescriptions ou par arrêté conjoint de refus délivrés à la société publique locale La Ciotat Shipyards après avis, le cas échéant, des conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques dont la consultation est facultative.

L'arrêté conjoint est mis en ligne sur le site internet des services de l'état dans les départements des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> et du Var <http://www.var.gouv.fr>

La personne responsable du projet est la société publique locale La Ciotat Shipyards - 4E quai François Mitterrand - CS 40116 - 13 703 La Ciotat Cedex.

(1) Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles qu'elles soient, sont recueillies au cours de l'enquête environnementale seront consultables en ligne.

Toulon, le 20 novembre 2019  
Pour le Préfet et par délégué,  
Le secrétaire général  
Serge JACOB

Marseille, le 20 novembre 2019  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Julienne TRIGNAT

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »

68

## PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

## ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETÉ PREFECTORAL

VAR : toulonpub@lamarseillaise.fr - Tél. 04 91 57 75 42



**PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE**  
Direction de la Citoyenneté  
de la Légalité et de l'Environnement

Bureau des Installations  
et Travaux Réglementés  
pour la Protection des Milieux

**PRÉFET DU VAR**  
Direction Départementale  
des Territoires et de la mer

Service Eau  
et Biodiversité

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'an-t-été du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône et du Préfet du Var du 20 Novembre 2019, il est procédé à l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée au titre de l'article L.151-1 du code de l'environnement par la société publique locale La Ciotat Shipyards en vue de la création d'une plateforme de réparation navale pour méga-yachts sur les chantiers navals de La Ciotat. Cette enquête se déroulera du mercredi 11 décembre 2019 au mercredi 15 janvier 2020 inclus en mairies de La Ciotat, dans le département des Bouches-du-Rhône et de Saint Cyr sur Mer, dans le département du Var.

Dans le cadre de son développement stratégique, La Ciotat Shipyards développe un nouvel aménagement destiné à la grande plaisance : une plateforme dédiée à la maintenance et à la réparation de méga-yachts pouvant aller jusqu'à 4000 t environ.

A été désigné en qualité de commissaire enquêteur par les présidents des Tribunaux Administratifs de Marseille et de Toulon, Monsieur Alain CHOPIN - Général de Gendarmerie - retraité.

Le dossier d'enquête publique sur support papier comprenant notamment l'étude d'impact et son résumé non technique ainsi qu'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant une durée de 36 jours consécutifs, du mercredi 11 décembre 2019 au mercredi 15 janvier 2020 inclus, afin que chacun puisse les consulter, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux précisés ci-dessous à titre indicatif, et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies suivantes :

LA CIOTAT (13600)	SAINT CYR SUR MER (83270)
Hôtel de Ville Service urbanisme 1 <sup>er</sup> étage Salle de réunion - Rond Point des messageries maritimes	Hôtel de Ville Place Estienne d'Orves
Siège de l'enquête publique du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h30 à 17h30	du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera :

- consultable sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

- consultable gratuitement sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau 421 - contact préalable au 04.94.35.42.65.)

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de La Ciotat, hôtel de Ville, Service urbanisme, Rond Point des messageries maritimes, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante [pref-op-plateforme-megayachts@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-op-plateforme-megayachts@bouches-du-rhone.gouv.fr) (capacité maxi 5MO).

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par le commissaire enquêteur, Monsieur Alain CHOPIN, qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants :

- Mairie de La Ciotat, Service-urbanisme 1<sup>er</sup> étage, salle de réunion, Rond Point des messageries maritimes (13600)
- le mercredi 11 décembre 2019 de 9h30 à 12h30
- le lundi 16 décembre 2019 de 13h30 à 16h30
- le vendredi 3 janvier 2020 de 9h à 12h
- le jeudi 9 janvier 2020 de 13h30 à 16h30
- le mercredi 15 janvier 2020 de 10h à 13h
- Mairie de Saint Cyr sur Mer, Hôtel de Ville, Place Estienne d'Orves (83270)
- le mercredi 11 décembre 2019 de 14h à 17h
- le lundi 16 décembre 2019 de 9h à 12h
- le vendredi 3 janvier 2020 de 13h30 à 16h30
- le jeudi 9 janvier 2020 de 9h à 12h
- le mardi 14 janvier 2020 de 14h à 17h

Les observations et propositions du public (1) transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus seront consultables en mairie de La Ciotat, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Les observations et propositions du public (1) transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône où elles seront publiées dans les meilleurs délais. L'ensemble des observations et propositions du public sera communicable aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, en s'adressant à la préfecture des Bouches-du-Rhône.

À l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les mairies de La Ciotat et de Saint Cyr sur Mer où s'est déroulée l'enquête ainsi qu'à la préfecture des Bouches-du-Rhône et sur son site internet.

Au terme de l'enquête, les Préfets des Bouches-du-Rhône et du Var statuent par arrêté conjoint portant autorisation environnementale assortie de prescriptions ou par arrêté conjoint de refus délivré à la société publique locale La Ciotat Shipyards après avis, le cas échéant, des conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques dont la consultation est facultative. L'arrêté conjoint est mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans les départements des Bouches-du-Rhône

<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> et du Var <http://www.var.gouv.fr>  
La personne responsable du projet est la société publique locale La Ciotat Shipyards, 46 qual François Mitterrand, CS 40116, 13703 LA CIOTAT Cedex.

Marseille, le 20 Novembre 2019 Pour le Préfet  
La Secrétaire Générale  
Juliette TRIGNAT

Toulon, le 20 Novembre 2019 Pour le Préfet  
Le Secrétaire Générale  
Serge JACOB

(1) Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront consultables en ligne. 20192292



## Ville de Sainte-Maxime

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

Le public est informé que par arrêté n° 19-2702 du 19 novembre 2019, Monsieur le Maire de SAINTE-MAXIME a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du règlement local de publicité. Monsieur Jacques BRANELLEC a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de SAINTE-MAXIME, siège de l'enquête, du lundi 9 décembre 2019 à 9h00 au lundi 13 janvier 2020 à 17h00, soit pendant 36 jours consécutifs.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et ses propositions sur le registre d'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture de l'Hôtel de Ville, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Lors des 5 permanences du commissaire enquêteur, le dossier soumis à enquête publique est à disposition du public en salle de réception, à savoir :

Le lundi 9 décembre 2019 de 9h00 à 12h00 Le jeudi 19 décembre 2019 de 14h00 à 17h00 Le lundi 5 janvier 2020 de 9h00 à 12h00 Le vendredi 10 janvier 2020 de 9h00 à 12h00 Le lundi 13 janvier 2020 de 14h00 à 17h00

En dehors de ces permanences, le dossier est à disposition du public dans les locaux du service Occupation du Domaine Public (cour de la Mairie annexe - bâtiment D).

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : [www.ville-sainte-maxime.fr](http://www.ville-sainte-maxime.fr)

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Madame Valérie LAYE, responsable du service Occupation du Domaine Public à partir de l'adresse courriel : [vlaye@ste-maxime.fr](mailto:vlaye@ste-maxime.fr). Le public peut également transmettre ses observations au commissaire enquêteur à l'adresse courriel suivante [enquetepublique-tp@ste-maxime.fr](mailto:enquetepublique-tp@ste-maxime.fr) ou les envoyer par écrit avec accusé réception ou reçu à l'attention de :

Monsieur le Commissaire Enquêteur  
(Projet de révision du règlement local de Publicité)  
MAIRIE DE SAINTE-MAXIME  
BP 164  
83120 SAINTE-MAXIME

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou par courriel seront consultables sur le registre d'enquête.

Les observations orales seront entendues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences qui alimentera le registre d'enquête en conséquence.

Un poste informatique avec un accès au dossier sera mis à disposition du public à l'Etat Civil (Mairie annexe) aux heures d'ouverture habituelle (les lundis et mercredis de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - les jeudis de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - les mardis et vendredis de 8h30 à 16h30).

Le dossier soumis à enquête publique comprend :  
- Les pièces administratives et notamment la délibération n° 17225 du 21 décembre 2017 portant prescription de la révision du règlement local de publicité et la délibération n° 19077 du 27 juin 2019 arrêtant le

projet de règlement local de publicité (RLP 2G) et bilan de la concertation. Les avis des personnes publiques associées et des services de l'Etat. La note de présentation fixée au titre des articles R.123-8 alinéa 2 et R.123-9-3 du Code de l'environnement. Le projet du règlement local de publicité révisé tel qu'arrêté par le conseil municipal du 27 juin 2019, par délibération n° 19077 susvisée (rapport de présentation, règlement et annexes soit plans de zonage et arrêtés fixant les limites d'agglomération).

Dans les huit jours suivant la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rencontrera Monsieur le Maire pour lui communiquer les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Des observations en réponse peuvent être données dans un délai de quinze jours.

Dans les trente jours suivant la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur remettra à Monsieur le Maire :

Un rapport qui rappelle l'objet du projet de règlement local de publicité, présente une synthèse des observations du public et analyse les propositions et contre-propositions produites et les observations commentées en réponse aux observations du public ; Ses conclusions motivées ; Le dossier d'enquête, le registre d'enquête et les pièces annexées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus un mois après la clôture de l'enquête et pendant un an à disposition du public (service Occupation du Domaine Public) et consultable sur le site internet de la Ville.

Au terme de l'enquête publique et au regard des conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur, le règlement local de publicité sera soumis à l'approbation du conseil municipal. 20192294

COMMUNE DE MONTFORT SUR ARGENS

## ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la révision n°2 du PLU de la commune de Montfort-sur-Argens

Par arrêté en date du 10 octobre 2019, le Maire de la commune de Montfort-sur-Argens a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale ; l'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de révision n°2 du PLU arrêté le 27 juin 2019 par le conseil municipal et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document de PLU.

Monsieur Gérard BONAIDE a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

L'enquête se déroulera en Mairie de Montfort-sur-Argens du 14 novembre 2019 à 9h à 13 décembre 2019 inclus.

Le dossier d'enquête publique est consultable en mairie de Montfort-

sur-Argens aux jours et heures habituels d'ouverture soit, du lundi au samedi de 9h à 12h ; le mercredi de 14h à 17h ; le vendredi de 14h à 16h.

Un poste informatique avec accès internet sera mis à disposition du public à la mairie de Montfort-sur-Argens. Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet suivant : [www.montfortsurargens.fr](http://www.montfortsurargens.fr)

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- soit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie ;

- soit les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Montfort-sur-Argens, 7 rue de la Rouguière, 83570 Montfort-sur-Argens ;

- soit par mail à l'adresse [plu@montfortsurargens.fr](mailto:plu@montfortsurargens.fr) du 14 novembre 2019 à 9h au 13 décembre 2019 à 18h.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie aux dates et heures suivantes :

- jeudi 14 novembre 2019 de 9h à 12h (ouverture de l'enquête publique) ;

- samedi 23 novembre 2019 de 9h à 12h

- jeudi 28 novembre 2019 de 9h à 12h

- mercredi 04 décembre 2019 de 14h à 17h

- vendredi 13 décembre 2019 de 14h à 16h (clôture de l'enquête publique).

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. À l'issue d'un délai de trente jours, le commissaire enquêteur transmet au Maire le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du département du Var et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet [www.montfortsurargens.fr](http://www.montfortsurargens.fr) et ce pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, conformément aux dispositions de l'article R123-21 du code de l'environnement.

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire de Montfort-sur-Argens, soit par courrier adressé à la Mairie de Montfort-sur-Argens, 7 rue de la Rouguière, 83570 Montfort-sur-Argens ou par téléphone : 04 94 37 22 90. 20192297

EB

# PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

## ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETS PREFECTORAL

MARSEILLE

Marchés publics :  
Tél. 04 91 57 75 53 - [executions@lamarseillaise.fr](mailto:executions@lamarseillaise.fr)

Vie des sociétés :  
Tél. 04 91 57 75 34 - [ipp@lamarseillaise.fr](mailto:ipp@lamarseillaise.fr)

MARTIGUES  
Tél. 04 42 41 30 61  
[martiguespub@lamarseillaise.fr](mailto:martiguespub@lamarseillaise.fr)

**Immo-Interactif®**

ADNOV - Groupe ADSN  
95 avenue des Logissons  
13770 VENELLES

**VENTE AUX ENCHERES**  
MARSEILLE - 13007  
13 rue Decazes  
Quartier des Catalans, immeuble en pierre de taille, calme  
SPACIEUX F1

Petite copropriété de 9 lots  
Appartement de 35,01 m<sup>2</sup> - Libre  
Au 4ème ét. sans asc. : entrée, séjour avec alcôve, cuis., salle d'eau  
avec WC.  
Lumineux, prévoir travaux.  
Idéal locatif  
Classe énergie : viarge  
Charges : 63 €/mois

Tère offre possible : 70 000 €  
(frais de négociation inclus charge acquéreur)

Visites les 13/11 de 13h30 à 15h00 et 21/11 de 11h30 à 13h00  
Renseignements : Céline VABRE - Tél. 06.18.55.01.65  
Les Notaires du Grand Prado SAS, Marseille 06  
Après avoir visité le bien et accepté les conditions de la vente, les  
offres seront reçues du 03/12 à 13h00 au 04/12 à 13h00 sur :  
[www.immoillenetnotaires.fr](http://www.immoillenetnotaires.fr) site immobilier des notaires de France.

201902046

Aditif à l'annonce parue dans nos colonnes le 05/10/19, concernant  
l'avis de constitution de la SAS HAIR KONCEPT, il y a lieu d'ajouter  
à l'objet : ajout de l'activité commerce de gros, demi-gros, détails  
de produits de coiffures, textiles et accessoires + bar à sourire.

201902041

### AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE 31/12/2015, l'EURL LA PIZZERIA DU GOÏN, Parc Méditerranée  
Centre commercial 13700 MARIIGNANE, RCS AIX 812 038 156, a décidé  
la dissolution de la société, a nommé Mr YACHOU Sofiane domicilié  
Place Bugeaud, bât G35, Parc Héienne Boucher, 13700 MARIIGNANE  
en qualité de liquidateur et a fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.

201902042

### AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE 31/12/2015, l'EURL LA PIZZERIA DU GOÏN, Parc Méditerranée  
Centre commercial, 13700 MARIIGNANE, RCS AIX 812 038 156, a approuvé  
les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé  
de son mandat et a constaté la clôture définitive de la liquidation.

201902042

### AVIS DE MODIFICATION

L'AGE du 31/08/2019, l'EURL EUROPE SERVICE GROUPE ESG - Capital  
7 622.45 € - 17 Boulevard Louis Blériot, 13730 ST VICTOIRE, RCS  
AIX 403 722 507, a décidé de changer sa forme juridique en société par  
actions simplifiées unipersonnelle. Mme PROTO Christine domiciliée  
30 Allée des Sorres, 13180 GIGNAC LA NERTHE, devient présidente  
anciennement gérante.

201902043

**Publications**  
d'annonces légales et judiciaires  
Rapidité, efficacité et tarifs attractifs  
sur 4 départements (13/83/30/34)  
Votre contact : [ipp@lamarseillaise.fr](mailto:ipp@lamarseillaise.fr) / 0491577534  
Devis sur demande

**La Marseillaise**

## ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETS PREFECTORAL

VAR : [toulonpub@lamarseillaise.fr](mailto:toulonpub@lamarseillaise.fr) - Tél. 04 91 57 75 42

### VIE DES SOCIÉTÉS

### AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte SSP, il a été constitué une société ayant les caractéristiques  
suivantes :  
Dénomination sociale : SUDCARBURANTS  
Forme : SASU  
Siège social : 1 Lot Les Lavandes, Rte de la Côte, 13850 Gréasque.  
Objet : négociant carburants  
Durée : 99 ans - Capital : 500 euros  
Admission aux assemblées générales et droit de vote : chaque action  
donne droit à une voix. Tout actionnaire peut participer aux assemblées.  
Transmission des actions : libre  
Président : Monsieur KAZAZIAN Henri demeurant 1 Lot Les Lavandes,  
Rte de la Côte, 13850 Gréasque  
RCS de : Marseille

201902044

### AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

MktxDatos Europe  
EURL au capital de 27000 euros  
Siège social : 113 rue de la République CS 10491 13285  
Marseille Cedex 02  
SIREN : 843 392 820 - RCS MARSEILLE

Par AGE du 23/10/2019, l'AGE a décidé de transférer le siège social, à  
compter du 23/10/2019, du 113 rue de la République CS 10491 13285  
Marseille Cedex 02 au 26 rue Désirée Clary, Immeuble Urban Youare  
Bât A 13002 Marseille.  
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

201902045

### AVIS DE MODIFICATION

INFRASSUR  
SASU au capital de 50000,00 Euros  
80 RUE CHARLES DUCHESNE - BP 20258,  
13794 AIX EN PROVENCE CEDEX 3  
448 549 410 R.C.S. Aix-en-Provence

Par décision de l'Associé Unique en date du 12/10/2019, il a été pris  
acte de la nomination de SASU OILFNET, au capital de 100 €, immatriculée  
au RCS de AIX EN PROVENCE sous le numéro 819 605 940, domiciliée 485  
Rue Marcelin Berthelot 13290 AIX EN PROVENCE représentée par  
MARC CADOUJIN en qualité de nouveau Président, à compter du 12/10/2019  
pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur MARC CADOUJIN,  
Président démissionnaire.  
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de  
Aix-en-Provence.

201902047

**francemarchés.com**  
Le plus grand marché public de France.  
[www.francemarchés.com](http://www.francemarchés.com)

COMMUNE DE MONTFORT SUR ARGENS

### ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la révision n°2 du PLU  
de la commune de Montfort-sur-Argens

Par arrêté en date du 10 octobre 2019, le Maire de la commune de  
Montfort-sur-Argens a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur  
le projet de révision n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).  
Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale ; l'avis de  
l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.  
Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et  
à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de révision n°2  
du PLU arrêté le 27 juin 2019 par le conseil municipal et de formuler  
des remarques et observations préalablement à l'approbation du  
document de PLU.

Monsieur Gérard BONADEI a été désigné commissaire enquêteur par  
le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.  
L'enquête se déroulera en Mairie de Montfort-sur-Argens du 14  
novembre 2019 à 9h à 13 décembre 2019 inclus.  
Le dossier d'enquête publique est consultable en mairie de Montfort-  
sur-Argens aux jours et heures habituels d'ouverture soit, du lundi au  
samedi de 9h à 12h ; le mercredi de 14h à 17h ; le vendredi de 14h à  
16h.

Un poste informatique avec accès internet sera mis à disposition du  
public à la mairie de Montfort-sur-Argens. Le dossier d'enquête publique  
sera également disponible durant l'enquête publique sur le site  
internet suivant : [www.montfortsurargens.fr](http://www.montfortsurargens.fr)

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :  
- soit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie ;  
- soit les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire  
enquêteur, Mairie de Montfort-sur-Argens, 7 rue de la Rougière, 83570  
Montfort-sur-Argens ;  
- soit par mail à l'adresse [plu@montfortsurargens.fr](mailto:plu@montfortsurargens.fr) du 14 novembre  
2019 à 9h au 13 décembre 2019 à 16h.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie aux dates et heures  
suivantes :  
- jeudi 14 novembre 2019 de 9h à 12h (ouverture de l'enquête  
publique) ;  
- samedi 23 novembre 2019 de 9h à 12h  
- jeudi 28 novembre 2019 de 9h à 12h  
- mercredi 04 décembre 2019 de 14h à 17h  
- vendredi 13 décembre 2019 de 14h à 16h (clôture de l'enquête  
publique).

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et  
signé par le commissaire enquêteur. A l'issue d'un délai de trente jours,  
le commissaire enquêteur transmet au Maire le dossier de l'enquête  
accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et  
les conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du  
commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du département  
du Var et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de  
Toulouse.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à  
la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,  
et sur le site internet [www.montfortsurargens.fr](http://www.montfortsurargens.fr), et ce pendant  
un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, conformément  
aux dispositions de l'article R123-21 du code de l'environnement.

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique  
peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire de Montfort-sur-Argens,  
soit par courrier adressé à la Mairie de Montfort-sur-Argens,  
7 rue de la Rougière, 83570 Montfort-sur-Argens ou par téléphone :  
04 94 37 22 90.



### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté municipal N°PB/FH/SLO/URB/00026/10/2019  
du 04/10/2019, il sera procédé à une enquête publique sur l'approbation  
du plan de zonage et du règlement pluvial issu du schéma directeur  
des eaux pluviales, qui se déroulera du jeudi 24 octobre 2019 à  
09h00 au lundi 25 novembre 2019 à 17h00 inclus.  
Les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès  
du service des Grands Travaux, à la mairie de Puget sur Argens, auprès  
des instructeurs.

Les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public en mairie  
de PUGET SUR ARGENS, pendant la durée de l'enquête, du 24 octobre  
2019 au 25 novembre 2019 inclus :  
- du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;  
- le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique est également disponible durant l'enquête  
publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :  
[www.pugetsurargens.fr](http://www.pugetsurargens.fr)  
Un accès gratuit aux dossiers sera également garanti par un poste informatique  
en mairie.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses  
observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert  
à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire  
enquêteur à la mairie de Puget sur Argens, service Etudes et Grands  
Travaux, 137, boulevard Cavalier, 83 480 PUGET SUR ARGENS. Elles  
pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à  
[a.garrido@mairie-puget-sur-argens.com](mailto:a.garrido@mairie-puget-sur-argens.com)

L'ensemble des observations et propositions du public seront accessibles  
sur le site internet de la commune : [www.pugetsurargens.fr](http://www.pugetsurargens.fr)  
Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication  
du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Puget sur Argens,  
dès la publication du présent arrêté, auprès de Monsieur le Maire de  
Puget sur Argens, service études et Grands Travaux, 137, boulevard  
Cavalier, 83 480 PUGET SUR ARGENS.

Monsieur Luc BONNAMOUR, a été désigné commissaire enquêteur  
par le Président du Tribunal Administratif de TOULON. Il recevra  
personnellement le public en mairie de PUGET SUR ARGENS les jours  
suivants :

- Jeudi 24/10/2019 : de 9h00 à 12h00,  
- mercredi 06/11/2019 : de 9h00 à 12h00,  
- mardi 12/11/2019 : de 14h00 à 17h00,  
- lundi 25/11/2019 : de 14h00 à 17h00.

À l'issue de l'enquête, une copie des rapports et des conclusions motivées  
du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de PUGET SUR  
ARGENS et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la  
disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture  
de l'enquête. Le document sera également publié sur le site internet  
[www.pugetsurargens.fr](http://www.pugetsurargens.fr)

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération  
sur l'approbation du projet. Il pourra, au vu des conclusions de  
l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications  
au projet en vue de cette approbation.

201902048

CB

octobre 2019.  
Le dossier du PLU est tenu à la disposition du public :  
- en mairie aux jours et heures d'ouverture  
- sur le site internet de la mairie, rubrique Mairie-Urbanisme

Maire,  
Camille BOUGE

# CESSION DE FONDS DE COMMERCE

**FLOYD SOCIÉTÉ D'AVOCATS**

CANNES LONDRES NICE

## CESSION DE FONDS AGRICOLE

Par acte S.S.P en date du 14 octobre 2019 à Cannes, enregistré auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de DRAGUIGNAN 2 le 18/10/2019, sous le numéro de bordereau Dossier 2019 00062350, référence 8304P02 2019 A 04353.

Madame Martine BASSET, épouse CARLES, demeurant aux écuries de Maejenn, Route des Mayons à (83340) LE LUC, non inscrite au registre du commerce et des sociétés, identifiée sous le numéro Siren n°379 070 758.

A vendu à la société SCEA ECURIE ANAIS PRADEL, Société Civile d'Exploitation Agricole, au capital social de 100,00 euros, siège social : Route des Mayons à (83340) LE LUC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DRAGUIGNAN sous le numéro 877 649 582, le fonds agricole d'exploitation de chevaux et d'autres équidés exploité à Route des Mayons à (83340) LE LUC, avec entrée en jouissance le 14 octobre 2019, moyennant le prix de 45 000,00 euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au cabinet de Maître Benjamin KERGUENO, sis au 28 Rue Gioffredo à NICE (06000) au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.

des Grands Travaux, à la mairie de Puget-sur-Argens, auprès des instructeurs.

Les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public en mairie de Puget-sur-Argens, pendant la durée de l'enquête, du 24 octobre 2019 au 25 novembre 2019 inclus :

- du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
- le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique est également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : [www.pugetsurargens.fr](http://www.pugetsurargens.fr).

Un accès gratuit aux dossiers sera également garanti par un poste informatique en mairie.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Puget sur Argens, service Etudes et Grands Travaux, 137, boulevard Cavalier, 83 480 Puget-sur-Argens. Elles pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [a.garrido@mairie-puget-sur-argens.com](mailto:a.garrido@mairie-puget-sur-argens.com).

L'ensemble des observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet de la commune : [www.pugetsurargens.fr](http://www.pugetsurargens.fr).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Puget sur Argens, dès la publication du présent arrêté, auprès de M. le Maire de Puget-sur-Argens, service études et Grands Travaux, 137, boulevard Cavalier, 83 480 Puget-sur-Argens.

M. Luc BONNAMOUR, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulon. Il recevra personnellement le public en mairie de Puget-sur-Argens les jours suivants :

- jeudi 24/10/2019 de 9h00 à 12h00 ;
- mercredi 06/11/2019 de 9h00 à 12h00 ;
- mardi 12/11/2019 de 14h00 à 17h00 ;
- lundi 25/11/2019 de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, une copie des rapports et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Puget-sur-Argens et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le document sera également publié sur le site internet [www.pugetsurargens.fr](http://www.pugetsurargens.fr).

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du projet. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

COMMUNE DE MONTFORT-SUR-ARGENS

## ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA RÉVISION N° 2 DU PLU DE LA COMMUNE DE MONTFORT-SUR-ARGENS

Par arrêté en date du 10 octobre 2019, le Maire de la commune de Montfort-sur-Argens a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale ; l'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de révision n°2 du PLU arrêté le 27 juin 2019 par le conseil municipal et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document de PLU.

Monsieur Gérard BONADEI a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulon. L'enquête se déroulera en mairie de Montfort-sur-Argens du 14 novembre 2019 à 9 heures au 13 décembre 2019 inclus. Le dossier d'enquête publique est consultable en mairie de Montfort-sur-Argens aux jours et heures habituels d'ouverture soit, du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures ; le mercredi de 14 heures à 17 heures ; le vendredi de 14h à 16h. Un poste informatique avec accès internet sera mis à disposition du public à la mairie de Montfort-sur-Argens. Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet suivant : [www.montfortsurargens.fr](http://www.montfortsurargens.fr). Chacun pourra consigner éventuellement ses observations : soit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie ; soit les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Montfort-sur-Argens, 7 rue de la Rougière, 83570 Montfort-sur-Argens ; soit par mail à l'adresse [plu@montfortsurargens.fr](mailto:plu@montfortsurargens.fr) du 14 novembre 2019 à 9 heures au 13 décembre 2019 à 16 heures.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie aux dates et heures suivantes :

- Jeudi 14 novembre 2019 de 9 heures à 12 heures (ouverture de l'enquête publique) ;
- Samedi 23 novembre 2019 de 9 heures à 12 heures.
- Jeudi 28 novembre de 9 heures à 12 heures.
- Mercredi 04 décembre 2019 de 14 heures à 17 heures.
- Vendredi 13 décembre de 14h à 16h (clôture de l'enquête publique).

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. A l'issue d'un délai de trente jours le commissaire enquêteur transmet au Maire le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du département du Var et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet [www.montfortsurargens.fr](http://www.montfortsurargens.fr), et ce pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, conformément aux dispositions de l'article R123-21 du code de l'environnement.

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire de Montfort-sur-Argens, soit par courrier adressé à la Mairie de Montfort-sur-Argens, 7, rue de la Rougière, 83570 Montfort-sur-Argens ou par téléphone : 04 94 37 22 90.

**TIRAGE DU VENDREDI 25 OCTOBRE 2019**

**34 37 39 40 50 4 10**

Ces tirages vous sont communiqués à titre d'information. La responsabilité du groupe « Nice-Matin » ne saurait être engagée en cas

# VIE DES SOCIÉTÉS

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à La Garde du 18 octobre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée  
Dénomination sociale : ASSUREURS VARIOIS CONSEILS  
Siège social : 1041, avenue de Draguignan, 83130 La Garde

Objet social :  
La Société a pour objet :

- L'exercice de la profession d'agent général d'assurances tel que défini par le Code des Assurances ;

- L'exécution de la profession d'agent général d'assurances tel que défini par le Code des Assurances ;

- L'exécution de tous des mandats qui lui sont ou seront confiés à ce titre et des activités qui en découlent directement, dont le courtage d'assurances ; et généralement les opérations de toute nature se rattachant à l'objet ci dessus.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : M. Arnaud EVRARD demeurant 54, impasse des Genets 83140 Six-Fours-les-Plages - M. Arnaud L'HERITIER demeurant 1025 RDN, chemin des Oliviers 83330 Le Beausset

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Toulon

Pour avis.  
La Gérance

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2019 au tarif de base de 4,16 € HT pour le Var.

**VENO CAGNANTAVICI**

Résultats des tirages de vendredi 25 octobre 2019

**Tirage du midi**

2 3 5 20 21 30 33 36 42 49

50 51 54 56 60 62 63 64 65 66

**Multiplieur**  
x 3

**JOKER**

2 293 065

**Tirage du soir**

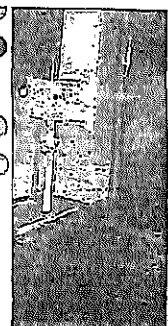
1 4 7 12 15 17 21 22 23 27

29 32 44 46 47 50 54 56 63 64

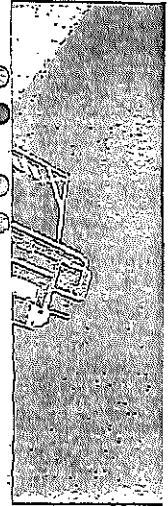
**Multiplieur**  
x 2

**JOKER**

9 195 382



Plus au cours...  
Les riers ont con...  
La route de...  
(Photo)



auran  
proposé  
ditionnel  
one :  
Veau  
grilles,  
non et  
tures,  
eau...  
aujourd'hui  
any  
Qualité  
maison :  
Chef